

Les labels de qualité : une garantie

- Un label qualité donne la certitude qu'un organisme tiers reconnaît et atteste que les engagements de services rendus aux clients sont conformes à un référentiel, validé par des professionnels, des utilisateurs et les pouvoirs publics. Il peut conduire à une **certification** en réponse à un cahier des charges.
- Des contrôles réguliers permettent de vérifier la qualité des services rendus.

Les labels généralistes

La **marque NF** service à domicile / délivrée par AFNOR certification



La marque **Qualicert**, services à la personne / délivrée par SGS-ICS



Le label **Qualisap**, services à la personne, délivré par Bureau Veritas Certification



Un label handicap depuis 2007

Le label **CAP HANDEO**

Son but : améliorer la qualité des services proposés par les structures labellisées (sécurisation des prestations, adaptation des services, des horaires, formation des intervenants ...) aux personnes en situation de handicap.

HANDEO a été créé pour permettre à toute personne en situation de handicap de vivre à domicile quelle que soit sa situation.

Le label ne signifie pas obligatoirement que le service pratique des tarifs sans reste à charge pour la personne. Il faut donc rester vigilant par rapport à ces derniers.

